



**Rapport de la commission des eaux du préavis municipal n° 01/2023 concernant « remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – Ch. des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – Ch. de Cure (DP 16) – Goumoens-la-Ville**

La commission s'est tenue en lieu et date du projet le, 03 mars 2023 entre 16 h 30 et 18 h.

Le municipal, M. L. Vulliamy nous a présenté le projet ainsi que les pièces ayant conduit à la rédaction du préavis municipal n° 01/2023 concernant « remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – Ch. des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – Ch. de Cure (DP 16).

Ensuite, en salle des commissions, nous avons pu prendre connaissance des offres proposées par les entreprises retenues par la municipalité.

Après analyse sur le terrain et prise de connaissance de la vision locale, nous avons proposé à la municipalité d'anticiper la mise en œuvre d'un passage caméra pour faire un état des lieux des collecteurs d'évacuation des eaux (EC) présents dans le ch. des Craux. Ce passage de caméra pourrait permettre un éventuel remplacement des collecteurs d'évacuation des eaux (EC) lors des travaux, si besoin. Si toute fois après ce premier passage de caméra aucune intervention ne serait à prévoir, ces informations permettront d'utiliser ces investigations en tant que constat pour d'éventuelle détérioration produite lors des travaux de réfection du ch. des Craux par l'entreprise responsable de la réalisation des travaux.

Sur le Ch. de Cure, nous avons rendu attentive la municipalité sur les difficultés techniques que présentait la réalisation des travaux en fouille sur des DP constitués de plaques béton. En effet une attention particulière devra être portée à la réfection des nouvelles portions de plaques béton pour limiter les phénomènes de tassement et d'effondrement.

Mis à part ces indications techniques, aucune opposition au projet n'a été relevée par la commission.

Une analyse financière des pièces présentées par la municipalité a ensuite été effectuée. La municipalité a fourni l'ensemble des informations à la commission.

Après la prise de connaissance des pièces soumises par les entreprises invitées à répondre à cet appel d'offres, nous pouvons dire que le projet du préavis municipale n° 01/2023 concernant « remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – Ch. des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – Ch. de Cure (DP 16) répond aux volontés de la municipalité.

Une attention particulière devra être portée à la qualité des matériaux de fouille qui devront être triés au regard des exigences de l'OLED. En effet, si des traces de pollutions devaient être découvertes pendant les travaux, des analyses selon l'OLED devraient être effectuées afin de déterminer les filières d'évacuation des matériaux. Selon les résultats des analyses l'évacuation des matériaux de creuse pourrait entraîner des couts supplémentaires ce qui n'est, à ce stade, pas précisé dans les offres des entreprises.

Au-delà des remarques techniques et des remarques concernant la gestion des déchets de chantier, la commission accepte le projet du préavis municipale n° 01/2023 concernant « remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – Ch. des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – Ch. de Cure (DP 16).



## Conclusions

Vu ce qui précède, la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à bien vouloir voter les **conclusions** suivantes qui ne diffèrent pas de celles du préavis municipal :

Le Conseil communal de Goumoens,

- **vu** le préavis municipal n° 01/2023 du 6 février 2023 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à faire remplacer les conduites d'eau sous pression objet du présent préavis ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la réfection complète du revêtement bitumineux et à l'amélioration de l'éclairage du chemin des Craux ;
3. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de Fr. 296'000.00, pour le service de l'eau, à financer par les liquidités courantes et à prélever le même montant sur le fond de recettes affecté pour l'eau (sous déduction de la subvention ECA) ;
4. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de Fr. 84'000.00, pour le service éclairages et routes, par le biais de nos liquidités courantes ou par un emprunt à solliciter aux meilleures conditions du moment ;
5. **d'amortir** en 2023 le montant, pour le service des eaux, de Fr. 296'000.00 par un prélèvement sur le fond de recettes affecté à l'eau compte no 9280.3 (sous déduction de la subvention ECA) ;
6. **de créer**, pour le service des routes, un compte d'investissement d'un montant de Fr. 84'000.00 avec amortissement sur 30 (trente) ans, soit Fr. 2'800.00 par an dès 2023.

  
Michel Glauser

Rémy Favre



Cédric Coquelin  
Rédacteur du rapport



- Copie :
- Conseil municipal
  - Municipalité
  - M. Laurent Vulliamy, Municipal en charge
  - Rapporteur de la commission
  - Greffe municipal